

FACTURE PROFORMA 66230

Date : 02/04/2024
Référence : CF2403-0269
Ident. TVA : FR49453599334

**CMA COMPTOIR DES MAILLES ET DE L'A
BOULTECHTURE**
ZAC DU GRAND PONT
50 RUE GUTENBERG
13640 LA ROQUE D ANTHON
FRANCE

Délai confirmé : 12/04/2024

Désignation / Traitement	ind.	Dev	Long	Quantité	P.U. Net	Unité	Montant Net
TRAVERSE 5934 LG 5000mm / NOIR - 15 µ				105	8,95	Unité	939,75
MONTANT 5934 LG 5000mm / NOIR - 15 µ				105	8,48	Unité	890,40
ANODISATION NOIRE 15µ							
6060							
CONTACT EN BOUT DE BARRE 25/30mm							
EMBALLAGE BANDEROLAGE PLASTIQUE/FARDEAU MAXI 250KGS							

Madame, Monsieur,

Le délai indiqué correspond à la mise à disposition de vos pièces en nos ateliers.

Sauf indication contraire de notre part ce délai est confirmé

Nous vous remercions de votre commande et enregistrons votre ordre comme cité ci dessus.

La quantité de pièces indiquées sur votre bon de commande n'est pas vérifiée à réception dans nos ateliers.

Le prix est fonction du traitement et de la quantité des pièces traitées.

Veuillez vérifier les informations notées (teinte, longueur, quantité...), sans avis contraire de votre part et passé le délai de 8 heures, les conditions citées ci-dessus sont considérées comme acceptées.

Quantité totale 210	Total H.T.	1 830,15	Total TVA 20%	366,03
			Total TTC	2 196,18
			Total Net EUR	2 196,18
	Règlement	REGLEMENT A L'ENLEVEMENT		

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

Pour tout client ayant une collaboration non régulière et inférieure à un an, nous acceptons au maximum un encours de 1200€ HT.

Pénalités de retard : Pénalités applicables en cas de retard de paiement : intérêt moratoire au taux prévu par la loi.

Indemnité forfaitaire de recouvrement: Conformément à l'article 121-II de la loi n°2012-387 du 22 mars 2012, des Indemnités forfaitaires pour frais de recouvrement seront exigibles, en cas de retard de paiement. Cette indemnité est fixée à 40€ par décret n°2012-1115 du 23 octobre 2012. En cas de litige, seul le Tribunal de Thonon est compétent.

TVA sur encaissement.

En vertu de la loi N°80-335 du 12/05/ 1980, la propriété des marchandises est réservée au vendeur jusqu'à complet paiement du prix.